

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs** donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Mme MARTIN (procuration à Mme BOUVARD)
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)
Mme CHARON-COLIN (procuration à Mme DAUGU)

-
Le Conseil municipal désigne **Madame BOUVARD** en qualité de secrétaire de séance.

-
Monsieur AUTISSIER soumet ensuite au Conseil municipal le **procès-verbal de la séance du 24 Juillet 2014** qui est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés sous réserve de l'observation suivante émise par Madame DAUGU :

> Page 9 – paragraphe « Garantie d'emprunt au profit du Groupe Jacques Cœur Habitat : Madame indique qu'elle souhaitait demander s'il était déjà arrivé qu'une commune soit appelé à rembourser en qualité de caution, et non la commune d'Aubigny précisément.

Monsieur le Maire indique qu'il peut répondre par la négative pour la commune d'Aubigny mais ne sait pas si une commune s'est déjà trouvée dans l'obligation de rembourser les emprunts pour lesquels elle se serait porté garante. Il ajoute que le Conseil Général n'a jamais été dans l'impossibilité de rembourser les emprunts garantis mais il y a peut-être eu des cas puisque des communes ont déjà été mises en faillite.

Il indique que la réponse sera apportée lors du prochain conseil municipal.

-
Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUVAL qui rend compte des travaux de la **4° Commission** qui effectue un important travail qui représente l'amorce de la mise en place du programme municipal. Il précise qu'il s'agit des premières esquisses des projets au bout de six mois d'exercice et que la réalisation passera par l'amélioration de ces projets, les financements, l'octroi de subventions, etc. Cela prouve qu'il faut du temps entre le moment où la décision de faire se prend et où l'opération est réalisée.

- Cheminement piétonnier de la Nère : Monsieur AUTISSIER indique que ce cheminement allant vers le Nord Est faisait partie des projets de la municipalité. L'opération a débuté en faisant un peu de place sur la place du Mail pour dégager la salle des fêtes et donner envie d'entrer plus avant. Le cheminement démarrera de l'ancienne cabine téléphonique, suivra la vallée de la Nère, pour arriver vers le pont du chemin de fer et passera de l'autre côté vers les jardins laotiens. Il y a déjà des remblais importants, nécessaires avant d'obtenir un cheminement piétonnier agréable, ce remblai sera ensuite agrémenté d'arbustes. Le projet consiste à continuer d'une part pour pouvoir remonter vers la Forge le long des jardins de l'association intermédiaire et d'autre part à continuer le long de la vallée ; le projet est bloqué car la commune n'est pas encore propriétaire de tous les terrains, notamment un ou deux couverts de ronces, pour traverser la vallée, et retomber sur le terrain acquis par la commune pour faire un lotissement de 20 à 24 parcelles constructibles qui seront bientôt mises en vente. Les remblais de l'agrandissement de la voie de liaison de Guidon et ceux de l'opération du carrefour sud vers le 15 octobre devraient permettre une opération blanche en apport de matériaux.

- Locaux de musculation : Le projet n'est pas finalisé. Il existe une triple problématique :
- ✓ Le local actuel se situe dans un ancien bâtiment qui n'est pas aux normes, bâtiment appartenant à l'EHPAD qui le loue à l'association fitness. La maison de retraite souhaite vendre ce terrain mais il n'y a pas de VRD et le bâtiment est à désamianter. La commune avait réfléchi sur un projet de reconstruction à neuf d'une salle de fitness. Un terrain situé derrière le gymnase aurait pu convenir pour cette construction mais une salle de 260 m² avec les sanitaires coûtait 700 000 €, ce qui était impossible à supporter pour la commune. La solution la moins coûteuse pourrait être celle de réutiliser l'ancien silo d'EPICENTRE de l'avenue de la gare des marchandises. Ce silo, hormis la toiture, est tout à fait réutilisable

avec un bardage sur les 3-4 premiers mètres de hauteur, il est possible de refaire 450 m² au sol avec des murs de 40 cm de béton. On pourrait envisager de reconstruire une salle de fitness et une autre salle plus petite pourrait être affectée à une autre activité. Cette hypothèse n'est qu'un choix et non une réalisation. Ce silo appartient à la société AXEREA qui est vendeur à l'euro symbolique et qui s'est engagée à démolir la tour au-dessus de la toiture et à boucher le trou ainsi formé. Il faut ensuite acquérir le sol qui appartient à RFF et disposer d'un parking autour. Ensuite, un dossier de subvention sera déposé auprès de la Région et auprès du conseil général, peut-être également auprès du ministère des sports. Cela peut aboutir en 2017. D'ici là, il faut maintenir le fitness dans les locaux qu'il occupe actuellement.

Sur une question de Monsieur MELLOTT, Monsieur le Maire indique que les locaux actuellement occupés par le Fitness développent une surface de 250 m² avec les sanitaires alors que le projet représente une surface de 250 m² sans les sanitaires. Monsieur AUTISSIER précise que le fitness est en suréquipement par rapport aux critères de sécurité.

Monsieur MELLOTT s'interroge sur le matériau de la toiture. Monsieur AUTISSIER indique qu'elle ne sera pas changée. C'est du fibro-ciment avec amiante sans aucun danger si on ne fait pas de trous à l'intérieur.

Maison François 1^{er} : Monsieur AUTISSIER indique qu'un premier schéma vu par les commissions va être envoyé aux Bâtiments de France. Cette semaine, une visite d'Aubigny a eu lieu avec le nouvel architecte des Bâtiments de France. Il attend que la commune lui envoie ses propositions. Il est très en faveur des changements formulés mais il a fait des remarques particulières, notamment en ce qui concerne la fontaine qui fuit et qui devra faire l'objet d'une réparation. L'architecte aidera la commune à réduire les coûts. L'idée est de rendre plus végétal l'ensemble avec l'éclairage de l'arrière de l'église, de la Maison François 1^{er}, l'OTSI et les maisons refaites au-dessus des restaurants. Cela pourrait être le départ d'un cheminement lumineux qui ira ensuite vers la rue du prieuré, la place du marché, la rue des foulons pour revenir vers la rue du bourg cotant pour permettre des visites nocturnes d'Aubigny.

Relais de services publics : Monsieur AUTISSIER rappelle qu'il s'agira de regrouper les permanences des organismes d'Etat (caf, retraites ...).

Monsieur TURPIN précise que la visite du RSP aura lieu le 8 octobre à 18 h

Giratoire Sud : Monsieur AUTISSIER indique que les travaux démarreront le mois prochain. Les travaux, actuellement, sont arrêtés à l'endroit où le conseil général reprendra les travaux à sa charge.

Résidence le Moulin des Filles : Monsieur AUTISSIER indique que ce projet s'inscrit dans la prolongation de terrains à mettre à disposition tels que ceux vendus il y a quatre ou cinq ans. Les recherches archéologiques sont terminées et la commune va pouvoir mettre en vente les différents lots. Le coût du terrain s'établit à 80 ou 90 000 € mais il faut y ajouter 600 000 € de travaux de VRD ; la commune vendra donc à l'équilibre pour céder les terrains à un prix raisonnable. Il faut savoir que ces terrains seront en vente autour de 43 € alors qu'il y a 5 ans des terrains sur Aubigny se vendaient 65 €/m². Un tiers de la surface sera laissée à l'état naturel.

Monsieur DECROIX demande la surface totale du terrain. Monsieur le Maire répond qu'il y a 3 ha mais que 2 ha seulement seront construits. Le terrain enregistre une déclivité importante entre le niveau de la rivière et la route de Sainte-Montaine qui s'opère à deux tiers du terrain et il y a des eaux suintantes qui arrivent en surface qui pourraient constituer un risque si l'on mettait des maisons à cet endroit. Il faudra être vigilant sur les installations d'eaux usées sur ce secteur pour ne pas revoir le problème des maisons à 100 000 €.

Plateaux surélevés sur la RD 940 : Monsieur AUTISSIER rappelle l'historique. Ces plateaux surélevés ont obtenu des subventions du Conseil Général au titre des amendes de police. Devant la dangerosité et l'échec des coussins berlinois, le Conseil Général soutient la commune sur cette opération. Devant la poste, il y a des effondrements, des sondages sont effectués. Les travaux de réalisation des plateaux surélevés nécessitent de couper la route. Durant les semaines 43 et 44, la 940 sera complètement coupée, nécessitant pour les poids lourds arrivant de l'extérieur, de faire un

détour. Le stationnement sera probablement interdit rue Cambournac pour permettre un double flux durant les travaux (un plan et une information précise seront fournis).

Monsieur AUTISSIER indique que la période de travaux se situe pendant les vacances scolaires de toussaint, afin de minimiser la gêne occasionnée.

Marché hebdomadaire : Il a été constaté une difficulté de circulation dans Aubigny le samedi matin depuis quelques mois avec l'enregistrement de plaintes répétées. Des essais ont été effectués en positionnant un policier pour gérer le point noir au niveau du parking du Pré qui Danse avec le flux venant de la RD 940. Un des deux passages piétons a été fermé pour concentrer tout le monde sur un seul passage. Avec la présence d'un policier, une amélioration a été enregistrée rapidement. Ce système sera mis en place jusqu'à la fin octobre pour être analysé durant l'hiver et remis en place en avril, ou à l'occasion de manifestations particulières ou de jour de départ en vacances.

Le planning des policiers municipaux a été modifié mais cela paraissait indispensable pour qu'un policier soit disponible entre 10 h et 12 h.

Divers : Une vitesse excessive est constatée de certains véhicules pénétrant la rue Jean-Baptiste Leclerc par le chemin de Brinon. Monsieur TURPIN indique que le sujet sera étudié lorsque le lotissement sera réalisé, cela permettra d'améliorer la situation.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour le travail réalisé.

Madame RENIER demande le coût des plateaux surélevés : Monsieur TURPIN répond que le coût total est de 54 000 € subventionné à 50 % par les amendes de police. Madame RENIER confirme que la dépense est beaucoup moins importante que prévu au départ.

Monsieur AUTISSIER ajoute que la reprise des chaussées sera à la charge du Conseil Général.

Monsieur TURPIN précise que la chaussée sera décaissée entre 70 et 80 cm à certains endroits.

➤ **Décision Modificative de crédits du budget annexe du service de l'Eau :**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 4 abstentions), les modifications reprises au tableau ci-dessous à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Eau :

Dépenses d'investissement

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 5 800 €

Recettes d'investissement

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 5 800 €

➤ **Décision Modificative de crédits du budget annexe du service de l'Assainissement :**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 4 abstentions), les modifications reprises au tableau ci-dessous à apporter au budget primitif 2014 du service de l'Assainissement :

Dépenses d'exploitation :

Chapitre 042 (article 6811 : dotations aux amortissements) : + 1 453 €

Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : - 1 453 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 15 €

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 1 453 €

Chapitre 040 (article 2803 : amortissement de frais d'études) : + 1 453 €

Chapitre 041 (article 2762 : créances déduction TVA) : + 15 €

➤ **Décision Modificative de crédits du budget de la Commune :**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à la majorité des membres présents et représentés (25 voix pour et 4 abstentions), les modifications reprises au tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement				
Ch.	Article	Objet	Dépenses	Recettes
011	6068	Programmes annuels finalement réalisés en régie	3 000,00	
		<i>Menuiserie extérieures pavillon du cloître</i>	<i>3 000,00</i>	
011	611	Mise en fourrière de véhicule	1 400,00	
011	6231	Achats d'unité de publications pour 12 marchés	6 200,00	
014	73925	Fonds Péréquation Interco et communal	4 986,00	
014	7391178	dégrevement CFE auto-entrepreneur 50% commune	2 972,00	
65	6541	Créances admises en non valeur	990,00	
65	6542	Créances éteintes	340,00	
042	6811	<i>Mise à jour inventaire communal</i>	<i>2 075,00</i>	
023	023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>- 21 963,00</i>	
Total section de fonctionnement			-	-
Section d'investissement				
Ch.	Article	Objet	Dépenses	Recettes
021	021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		<i>- 21 963,00</i>
042	2803	<i>Mise à jour inventaire communal</i>		<i>2 075,00</i>
20	2031	Etude de restauration Cloître des Augustins	11 000,00	
279	21318	Ajustement changement fenêtres maison des asso	2 000,00	
21	21318	Provision sur travaux de bâtiments	- 13 000,00	
21	21318	Menuiserie extérieures pavillon du cloître	- 3 000,00	
21	21318	Travaux maison des associations	- 5 400,00	
21	21318	Travaux facades salle des fêtes	- 13 000,00	
21	2152	Mise en sécurité RD 940	54 530,00	
21	2183	Matériel informatique	5 800,00	
21	2188	Provision MO place Adrien Arnoux	- 19 619,00	
21	2188	Illuminations de Noël	8 020,00	
219	21318	Château des Stuarts: maîtrise d'œuvre	5 850,00	
277	21318	RSP: travaux supplémentaires (désamiantage)	9 420,00	
705	2151	Solde MO place Adrien Arnoux	7 000,00	
13	1341	DETR: équipement pour devt des rythmes scolaires		6 270,00
13	1341	DETR: renouvellementde postes informatiques EPGJ		10 500,00
13	1341	DETR: extension de zone économique sud		25 000,00
13	1328	Subvention illuminations de Noël		5 000,00
13	1322	Subvention CG amendes de police (RD940)		22 719,00
Total section de fonctionnement			49 601,00	49 601,00

Monsieur ROUARD apporte les explications suivantes pour les mouvements à effectuer sur la section de fonctionnement :

- 3 000 € en section d'investissement pour être inscrits en section de fonctionnement. Madame la trésorière a refusé de régler en section d'investissement des fournitures de travaux en régie
 - 1 400 € ajoutés à l'article de mise en fourrière : il y a eu plus de véhicules que prévus mis en fourrière. Le coût du dispositif est à la charge de la commune qui se retourne ensuite vers les propriétaires.
 - 6 200 € : il s'agit de publications pour les marchés qui se font principalement sur internet
 - 4 986 € : fonds à verser à la Communauté de Communes
 - 2 972 € : nouvelle dépense liée à la contribution foncière des entreprises
 - 990 € et 340 € correspondent à des créances éteintes sur le plan judiciaire
 - 2 075 € : cela représente régularisation d'études depuis 2009
- Puis sur la section d'investissement :
- On retrouve des montants qui ont été intervertis avec la section de fonctionnement
 - - 5 400 € : des travaux prévus à la maison des associations qui n'ont pas été réalisés
 - - 13 000 € : les travaux de nettoyage de la façade de la salle des fêtes ont été réalisés en régie, ce qui a généré une économie importante
 - 54 530 € : la mise en sécurité de la 940
 - 5 800 € : possibilité d'acquérir du matériel informatique grâce à la DETR
 - - 19 619 € : maîtrise d'œuvre annulée
 - 8 020 € : à l'origine les acquisitions d'illuminations étaient prévues à hauteur de 3 020 € mais la commune a obtenu une aide sur les fonds parlementaires de 5 000 €.
 - 5 850 € : ce sont des dépenses qui se sont ajoutées à la maîtrise d'œuvre
 - 9 420 € : coût supplémentaire pour désamiantage du relais de service public
 - 6 270 €, 10 500 € et 25 000 € : subventions obtenues au titre de la DETR, notamment pour la mise en place des rythmes scolaires qui est une nouvelle charge
 - 5 000 € : il s'agit de la réserve parlementaire reçue pour les illuminations de Noël
 - 22 719 € : cela représente le montant de la subvention obtenue au titre des amendes de police pour les plateaux surélevés à planter sur la RD 940

Monsieur ROUARD précise que les amendes de police sont réparties entre les communes à partir des recettes réalisées au niveau départemental.

Madame RENIER souhaiterait connaître le montant des amendes de police sur la commune.

Monsieur AUTISSIER souligne que le montant de 9 420 € ajouté à l'opération du relais de service public représente une hausse significative pour quelques mètres carrés de carrelage à désamianter et quelques fenêtres contenant du plomb. C'est le prix à payer pour l'application des nouvelles normes en matière d'amiante et de plomb.

➤ **Création du budget annexe 2014 du Lotissement du Moulin des Filles**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les modifications reprises au tableau ci-dessous :

- de créer un nouveau budget annexe assujéti à la T.V.A, intitulé « Lotissement du Moulin des Filles », et soumis à la nomenclature budgétaire M 14.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes d'acquisition, de vente ainsi que tout document y afférent.
- de voter le budget annexe « Lotissement du Moulin des Filles » équilibré en section de Fonctionnement à 200 000 € et en section d'Investissement à 140 000 €, pour 2014.

> **Admissions en non-valeur**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'admission en non-valeur des titres de recettes repris ci-dessous :

REF. TITRE	MONTANT	OBJET	MOTIF D'ADMISSION EN NON VALEUR
2014 / R-129-53	12,20 €	Frais de restauration scolaire	Surendettement et effacement de dette
2013 / R-12-59	30,50 €	Frais de restauration scolaire	
2013 / R-129-61	45,75 €		
2013 / R-129-67	1,35 €		

2013 / R-129-63	12,20 €		
2013 / R-129-60	42,70 €		
2014 / R-131-77	33,55 €		
2014 / R-129-31	21,35 €		
2014 / R-129-31	33,55 €	Frais de restauration scolaire	Surendettement et effacement de dette
2014 / R-129-34	30,50 €		
2014 / R-129-32	33,55 €		
2014 / R-129-27	39,65 €		
2012 / R-131-74	49,00 €		
2012 / R-131-75	17,00 €	Frais de restauration scolaire	Déménagement – Surendettement OTD employeur négatif – OTD banque négatif – OTD CAF Vendée négatif
2012 / T-1050	36,00 €		
2012 / T-474	33,00 €		
2012 / T-612	18,00 €		
2012 / T 1467	114,00 €	Location cinéma	Avis à tiers détenteur banque négatifs
2012 / T 1467	394,00 €		
2013 / R-13-3	6,00 €	Frais de restauration scolaire	Somme inférieure au seuil de poursuite
2013 / R-628-196	24,40 €		
2013 / R-628-152	6,10 €		
2009 / T-114	59,45 €	Frais de restauration scolaire	Combinaison infructueuse d'actes : Déménagement – Surendettement clôturé pour absence de réponse – OTD pôle emploi négatif – Aucun revenu déclaré en 2013
2009 / T-324	19,95 €		
2009 / T-466	11,40 €		
2010 / T-1235	8,55 €		
2012 / T-1593	73,50 €	Portage de repas	Personne décédée et demande de renseignement négative
2012 / T-1630	88,20 €		
2013 / R-628-88	6,10 €	Frais de restauration scolaire	Somme inférieure au seuil de poursuite
2013 / R-628-90	6,10 €		
2013 / R-628-188	6,10 €		
2014 / T-201	5,00 €	Centre de loisirs (reversement CAF)	

Monsieur ROUARD explique qu'il s'agit de créances non recouvrables, soit en raison de la modicité des sommes, soit parce qu'il n'y a plus de possibilité de recours en fonction des difficultés des personnes en surendettement avec effacement de la dette.

Monsieur AUTISSIER précise que les admissions en non valeur sur les frais de restauration sont largement inférieures 1 % du montant global.

Sur une question de Monsieur DECROIX, il est précisé que l'admission en non valeur concernant la location du cinéma est imputable à la société du Cercle des Félines du Centre, société extérieure qui a été dissoute.

➤ **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Aéro Club**

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2 000 € au profit de l'association Aéro-Club d'Aubigny, destinée au financement des travaux de mise en conformité du balisage de la piste de l'aérodrome.

Monsieur AUTISSIER précise qu'il s'agit d'une aide prévue de longue date pour la mise en conformité du balisage de l'aérodrome.

➤ **Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Relais**

Sur le rapport présenté par Monsieur ROUARD, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la participation de la commune d'Aubigny-sur-Nère au financement d'un poste à mi-temps de correspondant social en zone gendarmerie sur une période de 12 mois, mis en place par l'intermédiaire de l'association « Le Relais » dont le siège social est à Bourges –8 Avenue Pierre Sépard.

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 288,20 € à l'association « Le Relais », correspondant à la part communale dans la répartition du financement à parts égales entre l'Etat, le Conseil Général et 4 communes du département du Cher (Saint-Amand-Montrond ; Mehun/Yèvre ; Sancoins et Aubigny/Nère) dont la contribution est calculée au prorata de la population :

2014 pour un mi-temps sur 12 mois			
Communes	Population	Pourcentage	Somme
ST AMAND MONTROND	10 646	40,24 %	2 414,40 €
MEHUN/YEVRE	6 829	25,81 %	1 548,60 €
AUBIGNY/NERE	5 680	21,47 %	1 288,20 €
SANCOINS	3 301	12,48 %	748,80 €
TOTAL	26 456	100 %	6 000,00 €

Monsieur ROUARD précise que seules ces 4 communes entrent dans ce dispositif, les autres communes faisant partie d'un autre circuit similaire.

Monsieur AUTISSIER précise qu'il s'agit d'une expérimentation de laquelle la commune pourra sortir au bout d'un an quand la synthèse sera réalisée. La Commune n'est pas engagée pour une durée illimitée.

Madame DAUGU trouve que c'est un poste très intéressant à créer et qui correspond à des besoins existants sur d'autres communes. Faire le lien entre les services sociaux et la gendarmerie est une bonne idée mais une fois de plus, on saupoudre et on peut s'interroger sur le choix de ces quatre communes là. Il s'agit d'un mi-temps, ce qui représente 17 h 50 sur la semaine pour travailler de St Amand Montrond à Sancoins, Mehun/Yèvre et Aubigny, cela ne représente pas beaucoup d'heures sur Aubigny (un peu plus de 4 H).

Monsieur ROUARD, ancien bénévole de l'association Le Relais, indique que cette participation est imposée par la Préfète du Cher et que la commune ne peut s'y soustraire. Par contre, la commune peut demander le montage prévu par l'association pour répondre à la demande. Ces cas de figure, et

Madame DAUGU indique qu'elle s'interroge car elle a déjà vu travailler des éducateurs sociaux qui suivent des jeunes ou des familles mais les intervenants sont tellement pris qu'ils rencontrent les jeunes qu'une fois tous les deux mois et que le suivi est donc difficile. Elle suppose que dans le projet en question, il s'agira de faire un lien entre les services mais cela lui paraît difficile si les intervenants sont présents un jour par semaine ou une semaine par mois. Elle confirme qu'une précision sur la mise en œuvre est nécessaire.

Monsieur AUTISSIER confirme que s'il fallait avoir sur le terrain le nombre de psychologues correspondant à la situation, le niveau de participation serait beaucoup plus élevé que celui demandé dans le présent dossier.

Il s'agit d'identifier des problématiques par la voie des gendarmes mais également par la voie des psychologues. La commune a accepté de participer à l'opération et un bilan sera dressé au bout d'un an de fonctionnement.

> Attribution d'une subvention à l'association Kilts et Culottes Courtes

Sur le rapport présenté par Monsieur PARKITNY, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Madame VEILLAT qui ne prend pas part au vote :

- de confirmer le versement du solde de la subvention 2013 à l'association de gestion de la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes, pour un montant de 742 €.
- d'attribuer pour l'année 2014 à l'association de gestion de la crèche halte-garderie Kilts et Culottes Courtes une subvention de 18 500 € tenant compte du nombre d'enfants albinis fréquentant la structure.
- de verser un acompte d'un montant de 16 000 €, le solde de la subvention sera versé en 2015 après vote du budget et examen des comptes de résultats 2014.

Monsieur AUTISSIER indique que l'association enregistre une bonne gestion et que l'on laissera le même montant de subvention que l'année dernière. La CNAF impose cette année la gratuité des repas et la fourniture des protections sans autoriser la hausse des tarifs ce qui est pénalisant pour les structures d'accueil de petite enfance. Sans aide de plus en plus importante apportée par le Conseil Général et les communes, ces lieux de garderie seront de plus en plus menacés dans leur fonctionnement dans les années à venir.

Madame RENIER souhaite souligner, au vu de la prise en charge des couches et des repas, l'inéquité qui existe entre un enfant qui fréquente une crèche et un enfant qui est gardé par une assistante maternelle.

> Projet artistique et culturel de territoire – Demande de subvention auprès de la Région Centre

Sur le rapport présenté par Madame MALLET, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la création d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire en partenariat avec les associations l'Assonore de Clémont et le Comité Culture Loisirs d'Argent sur Sauldre
- de solliciter auprès de la Région Centre une subvention au plus haut niveau possible au titre du PACT

Madame DAUGU est tout à fait favorable à ce genre de projet qui permet de travailler avec d'autres structures et demande si une programmation générale est envisagée pour une meilleure visibilité des dates. Elle demande si deux associations seulement ont répondu à l'appel.

Madame MALLET répond qu'une plaquette commune est prévue. Elle indique également que les critères sont extrêmement rigoureux dans le PACT. Les associations qui correspondaient à ces critères n'étaient pas nombreuses. La plaquette prévue ne reprendra que les trois associations mais sera déjà fournie et annoncera des manifestations plutôt professionnelles.

Madame RENIER précise qu'il s'agit d'une exigence de la région.

> Etude diagnostique des façades et couvertures du château des Stuarts – Demande de subvention auprès de la DRAC

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'étude diagnostique des façades et couvertures du Château des Stuarts, monument classé parmi les monuments historiques par liste de 1862, dont le plan de financement s'établit comme suit :

✓ Coût de l'opération		18 672,00 € H.T.
▪ Diagnostic (Cabinet TRAITCARRE d'Aubigny/Nère)	13 800 €	
▪ Etude historique (INRAP)	4 872 €	
✓ Subvention Etat (40 %)		7 468,80 €
✓ Commune		11 204 €

- de solliciter auprès de l'Etat la subvention correspondante.

Monsieur AUTISSIER indique que ces dépenses font partie des soucis d'entretien et que lors de la visite avec l'architecte des bâtiments de France, il a été conseillé de ne pas faire des dépenses exorbitantes mais plutôt de gérer le château en « bon père de famille ».

> Dénomination d'une voie communale

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de dénommer la voie communale située entre l'avenue de l'Hippodrome de Vogüé, après le lotissement de la Sologne, et la route de Sainte-Montaine : *Chemin des Ménardières*, afin d'éviter l'ambiguïté existante de deux chemins qui portaient le même nom.

> Barème de classe de neige

Sur le rapport présenté par Madame GRESSIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer comme suit le barème de participations financières à cette classe de neige, basé sur l'aide du Conseil Général du Cher :

QUOTIENT FAMILIAL (€)	PART. CONSEIL GENERAL		PART. COMMUNE		PART. DES FAMILLES	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015

0 à 276	81	81	570	590	111	114
277 à 320	59	59	592	612	111	114
321 à 366	59	59	576	595	127	131
367 à 410	59	59	501	518	202	208
411 à 457	59	59	347	359	356	367
+ 457	31	31	179	185	552	569

- de fixer le niveau des participations des familles ci-dessus présenté, pour tout élève qu'il soit domicilié à Aubigny ou sur une autre commune, sous réserve de la règle suivante : dans le cas où des conseils municipaux des collectivités extérieures décideraient de ne plus assumer en tout ou en partie la part des frais supportés par la Commune d'Aubigny, la charge serait transférée aux familles elles-mêmes.

> Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Sur le rapport présenté par Madame RENIER, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'approuver la modification de statuts de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, et la nouvelle rédaction de l'article 6 comme suit :

« Article 6 : le bureau du conseil de la communauté de communes est composé du Président, de Vice-présidents et éventuellement de conseillers communautaires élus par le conseil de communauté. Les attributions du Bureau sont déterminées par le Règlement intérieur ».

Auparavant il n'y avait que 3 membres, le Président et de Vices-présidents et aujourd'hui c'est ouvert à d'autres membres.

> Tarif de location de salle pour l'organisation d'obsèques civiles

Sur le rapport présenté par Monsieur AUTISSIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 100 € le tarif d'occupation de la salle « Sologne » du centre socio-culturel pour l'organisation d'obsèques civiles par les entreprises de pompes funèbres.

Monsieur AUTISSIER précise qu'effectivement les cérémonies organisées dans le cimetière par mauvais temps manqueraient d'humanité. Cela représente une dizaine de demandes par an maximum.

Madame DAUGU manifeste son soutien à cette mise à disposition car elle fait partie d'un collectif qui milite pour cette cause. Seules 15 communes du Cher offre cette possibilité à leurs concitoyens. La Constitution dit que la République se doit de traiter avec le même égard chacun de ses enfants de la naissance à leur mort. Pour ce qui concerne la naissance et le mariage, les choses sont bien organisées mais la plupart du temps pas pour les obsèques. Cette proposition est la bienvenue mais est-il bien nécessaire de faire payer cette mise à disposition ? Parmi les personnes concernées, la majorité choisissent de se faire incinérer et souvent tout se passe au crematorium. Les demandes déposées à Aubigny doivent donc être limitées et que cela ne ruinerait pas la commune que d'accorder la gratuité de cette mise à disposition ou en tout cas, si la gratuité indispose le conseil municipal, de faire payer quelque chose qui correspond uniquement aux frais de chauffage et d'électricité.

Monsieur AUTISSIER précise que les 100 € correspondent à ces dépenses et que dans le cas où une famille se trouverait dans une situation délicate, le CCAS interviendrait et la gratuité serait appliquée. Il ajoute que beaucoup de personnes disposent de contrats obsèques et qu'il ne voit pas de raison pour que la commune fasse la gratuité alors que les autres services sont largement payants. Il peut y avoir une réponse sociale à un problème social mais la réponse de la gratuité systématique n'est pas à son sens une bonne solution.

Madame DAUGU indique que 100 €/l'heure paraît trop élevé.

Monsieur AUTISSIER répond qu'il s'agit de 100 € le tarif d'occupation et non l'heure. La délibération tiendra compte de cette modification. Il ajoute que la commune répondra favorablement à une problématique sociale dans le cas où une personne ne pourrait pas régler.

Monsieur AUTISSIER ajoute que la commune a déjà défini un tarif d'intervention pour les obsèques des personnes indigentes. Il peut être discuté le paiement de la location de salle dans le tarif fixé pour les indigents.

> Mise à disposition d'un terrain communal au profit du SDE 18

Sur le rapport présenté par Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser la mise à disposition à titre gratuit, d'une surface de 20 m² sur la parcelle cadastrée section BH n° 460 d'une superficie totale d'1ha 27a 88ca, au profit du SDE 18 pour la construction d'un transformateur, pour une durée correspondant à celle de la concession de distribution publique d'énergie électrique.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer la convention correspondante.

INFORMATIONS DIVERSES

1/ Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur AUTISSIER communique en quelques chiffres la place du SDIS dans le département : 216 pompiers professionnels sur l'année 2013 et 1556 pompiers volontaires auxquels il faut ajouter 74 salariés administratifs à temps plein pour gérer 500 véhicules dans 54 casernes au travers de 3 regroupements : st amand, bourges séparé en deux postes de commandement, vierzon, les 50 autres casernes ne sont formées pour la plupart que de volontaires. Pour sancerre et aubigny, on dispose d'un pompier professionnel pour les deux casernes.

En France, une sortie de pompiers a lieu toutes les 7 secondes, 140 000 appels enregistrés au codis par an dans le cher, le codis fonctionne en 24/24 et dispose d'un système de décryptage en 150 langues. 291 commune s sont à défendre et 180 types de sinistres recensés. Pour répondre à ces sinistres, un logiciel d'engagement est utilisé, susceptible de donner la réponse appropriée en termes de matériel et d'hommes à un sinistre précis et recherche les gens disponibles. C'est une organisation pratiquement militaire où chacun sait ce qu'il a à faire. Le Maire est directeur d'organisation des secours pour tout ce qui est aide à la personne (relogement en cas d'inondation, feux ...) et responsable du plan de sauvegarde mis en place dans la commune.

Cette organisation entraîne bien entendu des effets financiers : le budget du Cher s'élève à 25 millions d'euros répartis à hauteur de 47 % pour le conseil général, 40,36 % pour les communes et des recettes propres à hauteur de 5 %, ce qui représente 76 €/habitant. Ce sont des dépenses obligatoires, pour Aubigny cela représente plus de 300 000 €. Ces dépenses sont calculées sur les critères de la population et du potentiel fiscal.

Le problème essentiel rencontré par les pompiers aujourd'hui est le volontariat. Depuis deux ans, il y a une démarche entamée pour une recherche de volontaires. Si le nombre de volontaires diminuait, il faudrait envisager le recrutement de pompiers professionnels. Une permanence de 3 pompiers professionnels représentent un coût de 1 000 €/jour.

S'il est vrai que la participation des communes est élevée, il est également vrai qu'il s'agit d'une logistique qui n'est pas simple à mettre en place. Il convient de soutenir et d'encourager les volontaires chez les pompiers.

2/ Réveillon de la Saint-Sylvestre

Monsieur AUTISSIER annonce que le réveillon sera annulé pour cette année. Parmi les diverses raisons, il y a celle que le personnel communal souhaiterait passer les fêtes de fin d'année en famille, ce qui ne leur est pas arrivé depuis une dizaine d'années pour certains. Le réveillon est en situation d'équilibre au niveau financier mais en déséquilibre par rapport à l'effort humain demandé. En effet, le marché de Noël a été réinstauré, ce qui constitue une charge de travail supplémentaire pour les employés communaux. Il sera discuté du rythme d'organisation du réveillon au cours du mandat, deux fois pourraient être une base de réflexion. Il convient d'étudier la façon de répondre au

souhait de la population quant à l'organisation de cette manifestation. La population n'est pas toujours d'Aubigny et il conviendra de tenir compte également de cet élément.

Madame RENIER précise que pour réserver une table au réveillon, il fallait habiter Aubigny mais qu'il paraissait difficile d'interdire l'accès aux membres non Albinien de la famille du réservataire qui souhaitait passer les fêtes avec ses proches.

3/ Démission de M. MELLOT des fonctions de Conseiller communautaire

Monsieur MARDESSON a demandé à Monsieur le Maire de préciser qu'à partir du 15 septembre 2014, Monsieur MELLOT avait souhaité ne plus faire partie du conseil communautaire. Il doit être remplacé par un homme dont le nom suit sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires. C'est donc Monsieur DECROIX qui siègera en ses lieu et place au sein de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

4/ Don de M. de VOGUE

Monsieur AUTISSIER présente le tableau qui lui a été donné par Monsieur Béraud de Vogüé, qui représente le château des Stuarts. Il s'agit d'une aquarelle qui n'est pas datée ni signée, elle semble pouvoir être datée de la deuxième période du XIXème siècle. Elle dispose d'une avancée en colombages en encorbellement qui n'apparaît plus sur la façade actuelle. Il sera recherché l'histoire de cet encorbellement.

Monsieur le Maire remercie Monsieur de VOGUE de ce don et après l'avoir examiné pour vérifier s'il est daté, il sera exposé dans le château.

5/ Défi inter-entreprises

Madame RENIER indique qu'une équipe communale est engagée. Trois épreuves constituent ce défi : une épreuve de canoé en plastique sur 600 mètres, une épreuve de VTT sur 7 km et une course à pied de 3 500 mètres. Les épreuves se dérouleront demain au lac d'Auron à partir de 18 H, les supporters seront les bienvenus.

6/ Site Internet

Madame RENIER rappelle que le nouveau site Internet est activé et que chacun pourra s'inscrire pour recevoir les actualités par newsletter.

7/ Calendrier des manifestations

Monsieur le Maire communique à ses collègues les dates à retenir :

DATE	LIEU	MANIFESTATION
Vendredi 26 Septembre 2014 à 18 h 00	Lac d'Auron	Défi Inter-entreprise Equipe formée de : Bertrand LEVET – Rodolphe JACQUES – Bruno LE GAL – Cédric DANSIN – Yannick GABORIT -
Samedi 27 à 10 h et Dimanche 28 Septembre 2014	Salle du conseil municipal	Colloque sur l'Auld Alliance à l'épreuve du temps 1295- 1560 Visite guidée de la Fédération Magineau
Vendredi 3 Octobre 2014 à 20 H 30	La Forge	Spectacle "Histoires drôles pour les couples" avec Guy Montagné
Samedi 4 Octobre 2014 à 18 h 00	Ancienne salle du Conseil	Vernissage de l'exposition GAS Dessin-Peinture Exposition du 5 Octobre au 12 Octobre 2014
Samedi 4 Octobre 2014 à 20 h 30	La Forge	Soirée caritative « Les Rasta du Coeur » organisé au profit des Restos du Coeur. Le public paie avec 5 kg de denrées. La liste des produits sera mise sur le site internet.
Samedi 11 Octobre 2014	Galerie François 1 ^{er}	<i>Aubigny fête le goût :</i> 10 H 00 : Ouverture de l'exposition "la cave aux arômes" et des rencontres littéraires. Il s'agit d'une exposition interactive 17 H 00 : Vernissage 18 H 00 : Spectacle humoristique "le 3ième jour ... ou la

		Véritable - mais très personnelle et non exhaustive - Histoire de la Vigne et du Vin, de la Génèse à nos jours". Il s'agit d'une histoire sur la vigne avec humour et musique.
Jeudi 16 octobre 2014 de 18h à 21h	Galerie François 1 ^{er}	Dégustation de vins et de produits locaux, marché de producteurs Les étudiants du lycée Jacques Cœur prépareront des mets à base de produits régionaux. Le BIVC organisera des dégustations avec la présence de vigneron. Les étudiants du lycée agricole animeront la semaine du goût à la maison François 1 ^{er} pour les élèves de CM1 de l'école des Grands Jardins.
Samedi 18 et Dimanche 19 octobre 2014	Galerie François 1 ^{er}	10 H à 12 H 30 et 15 H à 19 H : Poursuite de la cave aux arômes avec dégustation de vins
	Complexe Yves du Manoir	Foire Saint-Michel

Les prochaines réunions se tiendront :

- Jeudi 9 Octobre à 20 H pour la 8^o Commission
- Lundi 13 Octobre 2014 à 18 H : visite des stations de la Théau et la station d'épuration, en présence des techniciens de Véolia
- Jeudi 16 Octobre à 20 H 30 pour le Conseil municipal

8/ Journées du patrimoine

Monsieur ROUARD remercie tous les bénévoles qui ont animé les Journées du Patrimoine qui ont totalisés plus de 1 100 visites cumulées. Il remercie Monsieur THIMONIER, Madame CONTET, Monsieur DROUHIN, Madame MORICE et tous les gens qui ont organisé les visites. On compte deux tiers des visites par des gens qui ne sont pas d'Aubigny

9/ Rentrée scolaire

Madame GRESSIN communique les effectifs suite à la rentrée scolaire :

- Collège : 569 enfants dont 219 d'Aubigny
- Ecole élémentaires : 268 enfants
- Ecole maternelle : 160 enfants
- Ecole Sainte-Solange :
- Maison Familiale Rurale : 86 enfants dont 10 d'Aubigny

Monsieur JOLY, IEN, a pris la direction de l'école du Printemps cette année et la direction de l'école élémentaire des Grands Jardins a été confiée à Monsieur RAFFESTIN.

Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, 80 % des enfants suivent les activités dont 60 % qui mangent à la cantine.

A l'école des Grands Jardins, les ateliers sont répartis sur quatre créneaux entre 11 h 30 et 14 h 15 et les activités mises en place sont : création d'un journal, la création d'un BD, la réalisation d'un triptyque photos, graphisme, multisports, pâte fimo, poterie, anglais, jeux de société, fabrication de lampes torches, danse, tennis de table, musique, attrape rêves, mosaïques, basket, dessiner c'est gagné, collage en forme de géométrie, création d'accessoires de sorcellerie, arbre d'automne et Noël. C'est diversifié et les enfants changent d'activité chaque jour.

Pour la maternelle, 80 % participent aussi aux activités qui ont lieu de 13 h 30 à 14 h 15. Six ateliers sont mis en place : anglais, jeux de société, origami, contes, bricolage, chant. Une quarantaine d'enfants font la sieste et les ateliers enregistrent une forte fréquentation.

Le centre de loisirs du mercredi après-midi a été mis en place depuis la rentrée scolaire. Il est placé sous la direction de Rodolphe Jacques entouré de deux animatrices et accueille en moyenne 20 enfants par mercredi.

Pour ce qui concerne la restauration scolaire mise en place le mercredi midi, 32 à 38 enfants déjeunent pour l'école élémentaire et 3 à 6 enfants pour l'école maternelle.

Monsieur AUTISSIER annonce que Monsieur de BARROS, ancien principal adjoint du collège, est revenu à Aubigny en qualité de Principal du collège. Il ajoute que, contrairement aux idées reçues, les résultats du collège se situent à 1,3 point au-dessus des résultats des autres collèges du département.

10/ Monsieur GRESSET indique que les animations mises en place par Monsieur DEROTTELEUR au mois d'octobre à la Maison François 1^{er} contribuent à participer au maintien de la distinction des **4 Fleurs** pour la ville.

Monsieur GRESSET ajoute que dans le cadre du fleurissement, il a participé dernièrement à une animation à Tours durant laquelle il a fait goûter le whisky d'Aubigny. Ce whisky a été très apprécié et l'adresse du revendeur a été distribuée.

11 / Monsieur AUTISSIER indique que l'association intermédiaire a organisé il y a une quinzaine de jours une exposition de divers producteurs parmi lesquels il y avait un garçon spécialisé en malterie qui fabrique de la bière. Après avoir discuté avec lui, il s'avère que ce jeune a déjà obtenu les certificats pour fabriquer du **whisky** et Monsieur le Maire indique qu'il lui a suggéré de préparer un dossier dans ce sens. La région regorge de matière première pour la fabrication du whisky et sa fabrication sur place serait une avancée pour la région.

12/ Madame DAUGU présente le **calendrier édité par le Comité de Jumelage Aubigny-Vlotho** avec des photos d'Aubigny, mis en vente au prix de 10 €. Ils sont imprimés en Allemagne.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 00.